



ICAO

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE
INTERNATIONALE

QUATRIEME REUNION DU GROUPE REGIONAL DE SECURITE DE L'AVIATION POUR LA REGION AFRIQUE – OCEAN INDIEN (RASG-AFI/4)

(Nairobi, Kenya, les 12 et 13 octobre 2017)

Point 6 de l'ordre du jour : Initiative « Aucun pays laissé de côté » de l'OACI et Assistance aux États AFI –
6.1 Mise en œuvre de Plans d'action de l'OACI spécifiques aux États

(Présentation du Secrétariat)

RÉSUMÉ

Ce document présente l'état de développement et de mise en œuvre des Plans d'action de l'OACI spécifiques aux États pour une supervision de la sécurité effective dans les États de l'AFI.

REFERENCE(S) :

Document du Plan de l'AFI
Rapports des réunions du Comité de pilotage (SC) du Plan de l'AFI
SC19/Dec03 du Plan de l'AFI : Mise en œuvre des Plans d'action de l'OACI spécifiques aux États

Objectif(s) stratégique(s) connexes de l'OACI :

Ce document de travail porte sur tous les Objectifs stratégiques de l'OACI à l'exception de la Sécurité et de la Facilitation.

1. INTRODUCTION

1.1 La Conférence des Ministres des transports africains tenue en juillet 2012 à Abuja, Nigeria, a adopté un ensemble d'objectifs pour la sécurité continentale de l'aviation, notamment l'amélioration progressive de la mise en œuvre des systèmes de supervision de la sécurité des États, la mise en œuvre de Programmes nationaux de sécurité (SSP) et la certification d'aérodromes internationaux. Le Plan régional global de mise en œuvre de la sécurité de l'aviation en Afrique (Plan AFI) a été élargi de manière à inclure les Enquêtes sur les accidents d'aéronefs, les Services de navigation aérienne, les aérodromes et aides au sol et à aligner les plans régionaux sur les plans

mondiaux de l'OACI (Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) et le Plan mondial de navigation aérienne (GANP)).

1.2 Pour aider les États à atteindre ces objectifs, les Bureaux régionaux de l'OACI pour l'Afrique orientale et australe (ESAF) et pour l'Afrique de l'Ouest et centrale (WACAF) ont établi une stratégie au sein du Plan AFI visant à élaborer des programmes de travail adaptés à tous les États selon les besoins et les priorités convenus et basés sur l'évaluation et l'atténuation des risques pour l'aviation et axés sur l'amélioration du taux de mise en œuvre effective (EI) et la résolution des sérieuses préoccupations en matière de sécurité (SSC).

1.3 Le Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) de l'OACI évalue, par des audits périodiques, la capacité des États à mettre effectivement en œuvre les huit éléments cruciaux (CE) d'un système national de supervision de la sécurité, la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI relatives à la sécurité ainsi que les procédures et les principes directeurs y associés.

1.4 À cet effet, les États répondent aux conclusions des audits par un Plan de mesures correctives dont la mise en œuvre est destinée à rectifier les insuffisances identifiées. L'Équipe de sécurité du Bureau régional concerné (ROST) effectue des missions d'assistance pour examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan national de mesures correctives (CAP) et offrir une assistance et des conseils si nécessaire.

1.5 Les Plans d'action de l'OACI sont donc développés pour aider les États à améliorer leur capacité de supervision de la sécurité avec une attention particulière pour la prise en compte des graves insuffisances en matière de sécurité. Les plans orientent les États et les assistent dans la priorisation de mesures destinées à identifier des solutions efficaces pour l'amélioration de la sécurité de l'aviation.

2. DISCUSSION

2.1 L'OACI communique en général avec les autorités de l'aviation civile sur les questions techniques liées à la résolution des graves insuffisances en matière de sécurité. Mais il est devenu nécessaire que ces communications soient élargies aux autorités nationales concernées telles que les Ministres en charge des questions liées à l'aviation civile, pour assurer un engagement national de haut niveau dans l'amélioration de la sécurité de l'aviation et la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'action de l'OACI spécifique à l'État.

2.2 Par suite de la mission d'assistance ROST, un Plan d'action de l'OACI spécifique à l'État est élaboré pour que cet État prenne en compte les insuffisances identifiées et améliore ses capacités de supervision de la sécurité. Le Plan d'action de l'OACI spécifique à l'État est présenté au Ministre en charge de l'aviation civile pour acceptation formelle et mise en œuvre.

2.3 Le Plan d'action de l'OACI est divisé en trois : Immédiate et à moyen et long terme, et articule les différentes activités à mener par l'OACI, l'État, la CAFAC, les RSOO et les parties concernées pour apporter des solutions immédiates aux questions nécessitant des mesures urgentes tout en prenant en compte les insuffisances identifiées en matière de sécurité et en assurant des capacités durables de supervision de la sécurité de l'État. Le Plan intègre également les objectifs de sécurité de l'aviation d'Abuja de juillet 2012 et les indicateurs de performance de l'ANS de décembre 2015.

2.4 Pour mettre en œuvre le programme de travail du Plan AFI, un plan de travail annuel est élaboré par les Bureaux régionaux sur la base des priorités établies pour l'atteinte des objectifs mondiaux et régionaux.

2.5 Trente-cinq (35) Plans d'action de l'OACI spécifiques aux États ont été élaborés à ce jour pour les États de l'ESAF et de WACAF. Les Plans d'action de l'OACI existants sont révisés de manière à inclure les nouvelles initiatives en matière de sécurité de l'aviation tout en tenant compte l'élargissement de la portée du Plan AFI (la liste des États dotés de Plans d'actions de l'OACI spécifiques aux États est présentée dans l'Appendice A de ce document).

2.6 Dans l'esprit de l'initiative NCLB de l'OACI, le Comité de pilotage du Plan AFI a décidé, en juin 2017, que tous les États africains devraient avoir, d'ici la fin de l'année 2019, un Plan d'action de l'OACI accepté et donc affecter des ressources adéquates pour sa mise en œuvre avec l'appui de parties prenantes (renvoi à SC/19 Dec.03).

3. CONCLUSION

3.1 Les résultats positifs réalisés à ce jour sont remarquables et, pour renforcer davantage la mise en œuvre du Plan AFI et accélérer l'atteinte des objectifs régionaux, le Programme a adopté une nouvelle stratégie pour l'approche du projet, d'où les projets de mise de œuvre de la certification des aéroports, d'organisation SAR, d'examen de l'ANSP par les pairs, de mise en œuvre de SSP.

3.2 Le Secrétariat du Plan AFI, à travers les deux Bureaux régionaux de l'OACI à Dakar et à Nairobi, est chargé d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'assistance à tous les États AFI dans l'amélioration de leurs systèmes de supervision de la sécurité par la mise en œuvre effective d'un Plan d'action de l'OACI accepté.

4. MESURES ATTENDUES DE LA REUNION

- 4.1 La réunion est invitée à :
- a) Prendre note de la Décision SC19/Dec. 03 du SC du Plan AFI;
 - b) Exhorter les États sans Plan d'action de l'OACI à coordonner avec leur Bureau régional accrédité l'élaboration et l'acceptation d'un tel Plan; et
 - c) Encourager les ETats à s'engager pleinement dans la mise en œuvre des Plans d'action acceptés.

—FIN—

Appendice A de WP/6-1 – Mise en œuvre de Plans d’action de l’OACI spécifiques aux États

États	Etats	Pd’A Présentés	PdA Accepté	Pd’A Révisés
	Nombre = 39			
Angola	2012-02-06	2012-02-16		
Bénin	2011-12-19	2012-03-01		2012-12-28
Botswana	2012-03-01	2012-03-27		2013-01-15
Burkina Faso	2014-06-24	2014-07-14		
Burundi	2014-06-05	2014-06-16		
Cameroun	2012-02-20	2012-03-15		2015-09-21
République Centrafricaine	2011-09-23	2012-03-13		2015-09-11
Tchad	2013-03-25	2013-09-16		
Comores	2011-12-17	2011-12-22		2013-06-01
Congo	2012-02-23	2012-04-12		2013-06-07
Côte d’Ivoire	2013-07-12	2013-09-15		
République démocratique du Congo	2011-09-26	2011-11-02		2014-10-01
Djibouti	2011-09-25	2011-12-04		2016-02-27
Guinée Équatoriale	2011-12-12	2012-02-13		2013-03-07
Érythrée	2012-01-30	2012-02-10		2013-05-28
Gabon	2011-07-21	2012-04-13		2013-03-01
Gambie	2017-02-03	2017-03-13		
Guinée	2013-04-25	2013-05-02		2017-01-20
Guinée-Bissau	2013-02-20	2013-03-08		
Lesotho	2012-02-27	2012-03-01		2013-05-30
Liberia	2012-08-21	2012-10-22		
Madagascar	2012-01-12	2012-01-13		2014-05-01
Malawi	2012-03-08	2012-03-12		2013-06-20
Mali	2015-01-22	2015-02-25		
Mauritanie	2017-08-15			
Mozambique	2011-09-12	2011-10-07		
Niger	2014-07-13	2014-07-29		
Nigeria	2017-02-01	2017-03-21		
Rwanda	2011-09-15	2011-10-06		
Sao Tomé et Príncipe	2012-10-01	2012-11-27		2013-06-04

Sénégal	2015-03-23	2015-04-03	
Sierra Leone	2012-04-11	2012-06-14	2015- 10-01
Swaziland	2012-02-23	2012-02-24	2013- 05-06
Togo	2015-09-21	2015-10-01	
Zambie	2011-07-06	2011-07-21	